



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/532

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Statuts de Gertrude. Accord sur l'extension de l'objet social afin de permettre à la société anonyme d'économie mixte de soumissionner aux consultations du Pérou pour le conseil en géométrie des carrefours.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

GERTRUDE-SAEM, Société anonyme d'économie mixte au capital de 600 000 € a pour activité le développement, l'exploitation technique et commerciale de son système de régulation du trafic urbain.

Depuis plusieurs années, GERTRUDE-SAEM a engagé des actions de prospection sur le Pérou par l'intermédiaire de son agent commercial.

L'année 2016 se révèle être une étape importante dans le déroulement de ses actions commerciales dans ce pays. Ainsi, en préalable à la participation aux consultations internationales ouvertes dans ce pays, les entreprises doivent être inscrites au « Registro Nacional de Proveedores – RNP », Registre National des Fournisseurs.

Trois catégories de prestations sont répertoriées :

- 1. achat / vente commerciale.
- 2. Biens et services.
- 3. Conseil en géométrie de carrefours.

Pour pouvoir déposer son dossier d'inscription pour la catégorie 3, il est nécessaire, pour GERTRUDESAEM, de procéder à l'extension de l'objet social. La catégorie « conseil en géométrie de carrefours » concerne l'intégration des compétences liées à la réalisation d'études de modification géométrique de carrefours, la réalisation des plans d'exécution de ces modifications et la supervision des travaux associés à la mise en œuvre des modifications géométriques.

Pour cela, le « Registro Nacional de Proveedores – RNP » impose que l'objet social de l'entreprise mentionne explicitement l'intégralité des capacités de l'entrepreneur, à savoir : « Accomplir tous les services d'élaboration de dossiers techniques de travaux publics et/ou supervision de travaux publics ».

Lors de sa dernière réunion en date du 30 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires une extension des dispositions statutaires relatives à l'objet social de sorte qu'il soit fait mention de l'accomplissement de tous les services d'élaboration de dossiers techniques de travaux publics et/ou supervision de travaux publics. Conformément à l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, « l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur l'objet social d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Le projet de modification de l'article 2 sera le suivant (ajout en gras) :

ARTICLE 2

La société a pour objet :

De réaliser dans les conditions légales en vigueur, soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui dans le cadre de conventions conclues avec Bordeaux Métropole ou toute autre administration ou collectivité publique, soit pour le compte de tiers,

En France et à l'étranger,

L'étude, la recherche, de développement, la mise au point et la réalisation de tous projets concernant :

- l'organisation, la mise en valeur, la protection et l'exploitation de l'espace public et des réseaux qu'il supporte ou renferme,
- l'organisation, le fonctionnement, la gestion des déplacements des personnes et des marchandises en agglomération et hors agglomération,
- l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des dispositifs, systèmes et matériels permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus énoncés et de tous produits dérivés des recherches et travaux entrepris,
- l'exploitation de tous les ateliers et usines rentrant dans le cadre ci-dessus,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, procédés, marques de fabrique entrant dans l'objet de la société,
- l'achat, la fabrication et la vente de tous matériel, machines, outils, instrument, appareils nécessaires à la réalisation de l'objet social,
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts,
- l'accomplissement de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'opérations de maîtrise d'œuvre en ingénierie du trafic urbain et de gestion des déplacements urbains,
- **l'accomplissement de tous les services d'élaboration de dossiers techniques de travaux publics et/ou supervision de travaux publics.**

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Ville de Bordeaux,

VU l'article 8 de la loi n°2002-1 du 2 janvier tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales ;

VU l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Conseil d'administration a adopté favorablement, lors de sa réunion du 30 mai 2016, la décision de principe de cette modification statutaire.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la société anonyme d'économie mixte GERTRUDE à étendre son objet social de sorte que soit intégré la possibilité, pour la société, d'accomplir tous les services d'élaboration de dossiers techniques de travaux publics et/ou supervision de travaux publics,

Article 2 : d'adopter l'insertion d'un alinéa supplémentaire à l'article 2 pour « l'accomplissement des tous les services d'élaboration de dossiers techniques de travaux publics et/ou supervision de travaux publics ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID